

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**AVIS PUBLIC**



Prenez avis, que lors de la séance tenue le 19 mars 2018, le conseil de ville a adopté le règlement no. 178-2018 abrogeant et remplaçant le règlement 155-2016 ainsi que tout autre règlement antérieur portant sur le traitement des élus municipaux. Un avis de motion avait été donné le 19 février 2018 par le conseiller au siège #2, monsieur Jean-Guy Dionne.

Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis et il peut être consulté à l'hôtel de ville lors des heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Danville, ce 8 avril 2018.

Caroline Lalonde  
Directrice et secrétaire-trésorière